

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. APPLICATION

Ces conditions générales sont considérées comme applicables à moins qu'un arrangement spécifique avec le client ait été conclu et accepté par écrit entre les deux parties.

2. VALIDITE DES OFFRES

Sauf stipulation contraire sur l'offre, le délai de validité pour acceptation de celle-ci est de 3 mois.

3. VALIDITE DES COMMANDES

Les travaux ne sont entrepris qu'après réception d'une commande écrite par le client (bon de commande, lettre, courriel).

La commande doit mentionner :

- ✓ L'adresse exacte du client et le nom de la personne de contact pour l'envoi du rapport ;
- ✓ L'adresse exacte de facturation, si différente du rapport ;
- ✓ L'indication d'éventuelles mentions spéciales devant figurer sur le rapport.

Elle implique l'acceptation par le client des présentes conditions générales et des conditions particulières figurant dans l'offre.

4. DISPOSITION PARTICULIERE D'EXECUTION

Microscan Service SA se réserve le droit de refuser une intervention si les conditions de celles-ci ou de sécurité sont non conformes. Les frais supplémentaires engendrés par cette situation (temps d'attente, déplacements supplémentaires, etc.) pourraient être facturés en plus de la prestation standard. Dans le cas où une partie ou la totalité de la prestation ne peut pas être effectuée pour des raisons sécuritaires, le client ne pourra prétendre à aucune indemnité.

5. PRESTATAIRES EXTERNES

Certaines analyses qui ne peuvent être exécutées dans notre laboratoire sont envoyées chez des prestataires externes agréés par Microscan Service SA. Il est privilégié des laboratoires accrédités ISO 17025. Les prestataires externes s'engagent à mettre tout en œuvre afin de fournir des résultats conformes (confidentialité, qualification et compétence du son personnel, gestion, maintenance et calibration de leurs équipements, ainsi que les conditions de réalisation des essais). Le client est toujours informé de cette démarche qui est considérée comme validée à l'acceptation de l'offre ou de la demande d'exécution des travaux.

6. DÉLAIS

Les délais d'exécution indiqués dans les offres sont donnés à titre indicatif. Sauf indications particulières, ils s'entendent à partir de la date de réception des échantillons au laboratoire, pour autant que toutes les informations et indications de commandes soient livrées à temps. Nous mettons tout en œuvre pour respecter les délais de livraisons convenus avec le client.

7. STOCKAGE

Les échantillons sont conservés par Microscan Service SA durant 3 ans (dérogation pour les VDI (dégradables) les échantillons instables ou dangereux).

8. CONDITIONS DE PAIEMENT

Sous réserve de conditions particulières de paiement prévues et conclues par écrit entre les deux parties, les conditions de paiement sont de 30 jours net, sans déduction aucune, à compter de la date de la facture. Toute déduction d'escompte non justifiée sera refacturée.

En cas de non-respect des conditions de paiement, des frais seront facturés au client.

9. TRANSMISSION DES RAPPORTS ET FACTURES

Les rapports et factures sont en règle générale transmis uniquement par voie électronique. Sur demande du client, les rapports et factures peuvent être envoyés par courrier postal.

10. CONFIDENTIALITÉ

Les communications concernant le travail seront faites exclusivement aux personnes mentionnées sur la commande. Le personnel de Microscan Service SA est contractuellement tenu au secret professionnel.

11. RESPONSABILITÉ

Les diagnostics, rapports et analyses sont effectués selon l'état des connaissances techniques, scientifiques et réglementaires actuelles.

Toute reproduction des rapports est interdite, hors transmission complète de ceux-ci, sauf autorisation formelle de notre part.

Aucune communication concernant les rapports ne sera faite sans l'autorisation formelle du client. Les procès-verbaux d'analyse sont disponibles sur demande.

La responsabilité de Microscan Service SA, en cas de faute démontrée à son encontre, est limitée au montant facturé pour le travail en question, quel que soit le préjudice, à l'exclusion de toute autre réparation.

Toute réclamation doit être présentée dans les 15 jours (date du timbre postal).

12. DEROGATIONS :

Aucune dérogation aux présentes conditions de vente ne peut être acceptée, sauf accord par écrit entre les deux parties.

Les présentes conditions générales annulent les précédentes versions, ainsi que celles qui auraient été conclues avec le client par le passé – sauf convention spécifique faite par écrit entre les parties.

13. FOR JURIDIQUE

Seul le droit suisse est applicable en cas de litige. Le for juridique est établi à Chavannes-près-Renens pour l'application des présentes conditions générales.

CGV_DIAG_JANVIER 2021